

Festivités d'été

Dans les 31 communes de la Métropole, les agendas estivaux sont bien remplis. Côté traditions, les courses camarguaises, les rencontres de tambourin et les fêtes locales sont solidement ancrées sur le territoire. Côté plaisirs de bouche, les Estivales, qui remportent toujours plus de succès depuis treize ans à Montpellier, se déclinent aussi dans les communes sous différentes formes, baignées d'un esprit festif. Côté culture, l'offre est pléthorique, en grande majorité gratuite, et se partage au plus près des habitants. Avec des expositions majeures, le festival jeunesse Partir en livre, les musiques de Radio France Occitanie Montpellier, les chorégraphies de Montpellier Danse, les projections en plein air de La Métropole fait son cinéma...

Un bain de fraîcheur

Même dans les piscines, la culture a fait son entrée ces dernières années. C'est aussi un livre à la main ou des images plein les yeux, que vous pourrez profiter des 13, et bientôt 14, équipements aquatiques de la Métropole (pages 26 à 33). Détente, activités ludiques ou sportives, prenez des bains de fraîcheur dans les bassins, de Lattes à Cournonterral.

L'été, ce sont également les joies des plages, aux paysages multiples. Villeneuve-lès-Maguelone et sa cathédrale, véritable bijou patrimonial, Palavas-les-Flots et ses nombreux commerces ou les étendues de sable entre Carnon et La Grande Motte. La Métropole et les collectivités partenaires facilitent l'accès à ce littoral méditerranéen, sans voiture, combinant différents moyens de transport publics : bus, tramway, navettes, Vélomag'... (pages 20-21).

Bon été à toutes et à tous !



“ Une offre culturelle pléthorique au plus près des habitants ”



Philippe SAUREL

Président de Montpellier Méditerranée Métropole, maire de la Ville de Montpellier



VOUS AVEZ LA PAROLE !

Montpellier Méditerranée Métropole met à votre disposition une boîte à idées en ligne sur montpellier3m.fr. Chaque mois, nous publions deux de vos propositions.

“ Signaler une panne ”

Où signaler une panne sur le réseau d'éclairage public d'une commune autrement que par un mail général à la Métropole ?

Par **Gianluigi**

Rendez-vous dans la rubrique Mes E-services sur montpellier3m.fr. Depuis cette plateforme, vous accédez à plusieurs démarches en ligne, avec la possibilité de signaler des pannes ou des anomalies sur l'espace public des communes concernées (voirie, éclairage public, eau potable, assainissement, collecte des déchets...). Les usagers ont également la possibilité de se rendre dans le guichet unique de leur commune pour tout signalement.

“ Les bars ferment trop tôt ”

Dans de nombreuses grandes villes, les bars ferment à 3h, 4h ou même 5h du matin. À Montpellier, les portes ferment entre 1h et 2h. Ne serait-ce pas judicieux de réviser ces horaires à la hausse ?

Par **Antoine**

Ces horaires sont réglementés par arrêté de la Préfecture sur le département de l'Hérault. Ils doivent fermer leurs portes au plus tard à 1h du matin. La Ville de Montpellier peut accorder des dérogations exceptionnelles (fermetures tardives) dans la limite de cinq par an. En été, la Ville sollicite également la Préfecture pour une fermeture générale des établissements du centre-ville à 2h du matin.